

Les châtelains de la Révolution

Vous connaissez le château de Cornillon ? Qui dit château dit châtelain, pas vrai ? Il y avait donc forcément un châtelain qui occupait le château au moment de la Révolution. Euh oui, en quelque sorte ; mais comme d'habitude, les choses ne sont pas aussi simples qu'elles en ont l'air. Déjà, sous l'ancien régime en Dauphiné, le châtelain n'était ni noble, ni habitant d'un château : c'était un officier qui avait acheté une charge, à la fois policière et judiciaire. Une sorte de juge de paix.

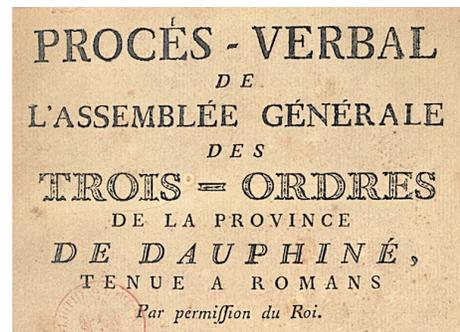


Des châtelains, nous en avons déjà rencontré dans ces histoires. Il y a eu Salomon Donnet, puis Jacques Pellissier Tanon, « Capitaine Châtelain Royal du Bourg de Mens en mandement de Trièves », dont la famille était originaire de Grand Oriol. Condamné par contumace pour avoir protégé la fuite d'un pasteur, il avait prudemment émigré à Genève. La châtelainie de Mens, confisquée à Pellissier Tanon, était revenue à la famille Oddos de Prébois.



Le fils Antoine, « Châtelain royal du bourg de Mens, Cornillon et mandement de Trièves » avait au printemps 1788 créé ce registre, pour les non catholiques de la paroisse de Cornillon. C'était donc lui le châtelain de Cornillon sous la Révolution ?

Peut-être, mais dans la liste des représentants du Tiers-État à l'assemblée de Romans, en septembre 1788, figurait aussi, au titre de Cornillon-en-Trièves, un certain « Delachaux, Châtelain », dont il n'existe aucune trace dans les archives de la commune. Mais peu importe, ces châtelains-là n'habitaient pas le château. D'autant plus qu'à l'époque, ce que nous appelons « château » était désigné comme un manoir, une maison de maître, voire une maison tout court, mais pas comme un château.



Dans la liste des représentants de la noblesse à la même assemblée de Romans, figuraient deux autres Cornillonnois. Le premier, Pierre François-de-Sales de Roux-Déagent, comte de Morges (1734-1801) avait même été désigné chef de la noblesse à cette assemblée.



C'était en quelque sorte dû à son rang : quelques mois plus tôt, il avait présidé la fameuse « Assemblée de Vizille », qui avait appelé à l'instauration d'un nouvel ordre politique, donnant ainsi le coup d'envoi de la Révolution. Dans cette image, le personnage debout sur l'estrade dans la lumière est Antoine Barnave. Vous le connaissez : il vous a déjà conté les mésaventures conjugales de Marc Vulson.

Cette image-ci est un détail de la précédente. Assis à la gauche de Barnave se trouve le comte de Morges, qui préside la séance. Le qualifier de cornillonais est un peu exagéré. Certes il possède sur la commune des dizaines d'hectares de terres labourables, de prairies et de bois, mais c'est aussi le cas dans bien d'autres communes de la région, où il ne passe pas plus de temps que dans la nôtre.



C'est vous dire à quel point ses intentions révolutionnaires ne vont pas jusqu'à remettre en cause l'ordre établi. Élu à l'Assemblée Constituante, il n'y joue aucun rôle actif et n'y siège que quelques mois, le temps de se rendre compte qu'il n'est pas du tout d'accord avec ce qui se prépare, et qu'il est plus sûr pour lui de rejoindre le comte d'Artois à Coblenze.

Toujours dans les rangs de la noblesse aux Assemblées de Vizille et de Romans siège Armand Joseph de Sibeud de Saint-Ferriol (1750-1837). Le seigneur de Cornillon, l'occupant du « château », c'est lui. Oh, il n'a pas que cela : Grenoble, Meylan, Froges, Mens, Clelles, Lavars, Saint-Paul lès Monestier... , il possède des terres et des maisons un peu partout dans la région. Mais tout de même, c'est bien dans l'église de Cornillon que ses enfants ont été baptisés. Sur les quatre, deux sont morts en bas âge. Les deux qui ont assuré la perpétuation de la lignée sont Armand Joseph Gaspard Vincent-de-Paul, né le 27 février 1785 et Ambroise Hercules Louis, le 29 juillet 1788. Vu le nombre des prénoms et le lustre des particules, vous imaginez bien que l'ascendance des parrains et marraines était aussi prestigieuse que celle des heureux parents. Jugez plutôt : pour l'aîné, « le parrain était monseigneur Tillier troisième et révérendissime évêque et comte de Die, et la marraine Dame Marie de Chabons comtesse de Varax ». Comme vous l'imaginez, la commune a dû être honorée de recevoir tant de beau monde !



Mais non pensez donc : d'aussi grands personnages n'allaient pas se déplacer pour si peu ! Le parrain et la marraine étaient « représentés par sieur Jean Antoine Blanc et Marie Gras, femme dudit Blanc valet de chambre et femme de chambre desdits seigneur et dame de S^t Ferriol ».

Vous vous demandez pourquoi encombrer ce récit aristocratique d'aussi petites gens, destinés à ne jouer que des rôles de figurants ? Attendez un peu.

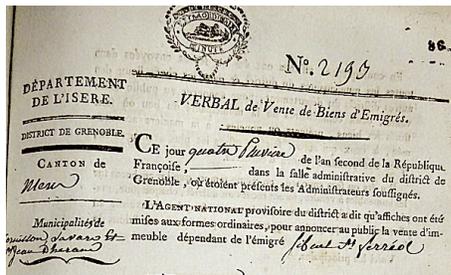
Comme son collègue le comte de Morges, Armand-Joseph de Sibeud de Saint-Ferriol, juge bientôt approprié de mettre une frontière entre lui et la France révolutionnaire. Laquelle juge bientôt tout aussi approprié de s'approprier les biens fonciers des émigrés, déclarés d'un trait de plume « Biens Nationaux ». Ils seront vendus aux enchères, pour financer entre autres l'effort de guerre. Fort bien, mais vendus à qui ? Dans la région, trois tendances s'affrontent.

Les plus révolutionnaires voudraient qu'on distribue gratuitement les biens des émigrés, d'une part aux soldats de l'an II ou à leurs veuves et orphelins, d'autre part aux plus pauvres. Inutile de vous dire que l'initiative n'aura que peu de succès. D'autres trouveraient logique que les paysans locaux puissent acheter les terres sur lesquelles ils travaillent. Mais pour cela, il faut qu'elles soient abordables pour eux, donc pas trop grandes. Sur Cornillon, c'est ce qui sera fait avec certaines terres du comte de Morges.

Ainsi, Jacques Pallanchard achète au mas du Gua une terre de 3 quartelées (19 ares), et il lui en coûte seulement 200 livres. La terre la plus importante vendue à des Cornillonnois fait 12 sétérées, soit 3 hectares. Ils se sont mis à quatre (André Luya, Dominique Tatin, Jacques Gaillard et François André) pour arriver au montant de 7960 livres.



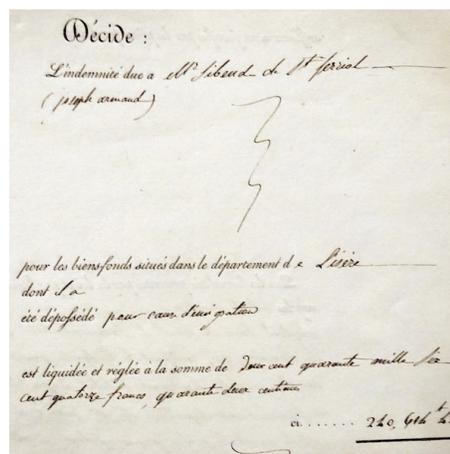
La troisième tendance consiste à former des lots suffisamment imposants pour échapper aux paysans locaux et revenir à des spéculateurs fortunés. L'avantage immédiat est à la fois la rapidité et la sécurité (on fait rentrer plus vite de plus grosses sommes). À plus long terme, former de gros domaines permet des économies d'échelle, donc des surplus pour nourrir les cités. Les paysans, eux, resteront fermiers : seul le nom du propriétaire aura changé. À votre avis, quelle tendance a été majoritaire ?



Les possessions de Sibeud de Saint-Ferriol sur Cornillon (près de 130 hectares en tout), ont été regroupées en quatre « domaines », chacun composé d'une vingtaine de « pièces » : bâtiments, jardins, vignes, bois, et surtout prairies et terres labourables. Les ventes aux enchères « à la bougie » ont eu lieu le même jour : le 4 pluviôse an II (23 janvier 1794).

Pour des surfaces entre 24 et 34 hectares, les enchères sont montées entre 45 et 67 mille livres. Si on examine le détail des « mas », on retrouve nombre de lieux-dits figurant encore au cadastre : les Cros, la Condamine, la Combe d'Andrieux, Pierre Vulson, l'Homme du Lac. . . Parmi les acheteurs, un nom revient deux fois, celui de Pierre Romanet, de Grenoble. Il a acheté dans la région bien d'autres domaines que ceux de Cornillon, qui n'avaient clairement pas d'autre intérêt pour lui que spéculatif. D'ailleurs dans les années qui ont suivi, les quatre domaines ont changé plusieurs fois de titulaire. Selon François Lucien, actuel châtelain, les quatre propriétaires vers 1830 étaient Jean-Jacques Richard (le père d'Edmond Richard-Bérenger), Jean-Baptiste Merlin, Elisabeth Saussac et Joseph Riondet. Le château appartenait à l'un des deux derniers, qui l'aurait revendu à Napoléon Durand-Savoyat, en même temps que d'autres terres, à la Combe d'Andrieux et l'Homme du Lac.

Tout de même, se trouver dépossédé aussi brutalement de terres qui étaient dans sa famille depuis des siècles, ce pauvre Sibeud de Saint-Ferriol est bien à plaindre ! Nous n'avons pas été les seuls à compatir, vous pensez bien ! Le 27 avril 1825, le gouvernement de Charles X décide enfin de rembourser à ces malheureux ce que la Révolution sacrilège leur a injustement confisqué : c'est la loi dite « du milliard des émigrés ». Dans la région, 14 millions de francs sont distribués à la noblesse locale. Comme vous l'imaginez, aussi bien le fils du comte de Morges que Sibeud de Saint-Ferriol, se précipitent pour faire valoir leurs droits. Le premier obtient un million de francs, le second « seulement » 240 000.



Non, je ne vais pas tenter de vous donner des équivalents en euros actuels : vous trouverez facilement des convertisseurs en ligne. Je vais simplement vous reparler de Marie Gras. Vous vous souvenez ? La femme de chambre de Madame, qui avait servi de prête-nom lors du baptême de l'aîné. Elle n'avait pas fait que cela. Lors de la glorieuse épopée allemande de l'illustre père, elle était restée pour élever les deux rejetons. On retrouve son nom sur une liste de créanciers, établie en 1795 : Sibeud de Saint-Ferriol lui doit 300 livres, qui correspondent à trois années de gages non payés. Comme il faut bien vivre, et surtout nourrir les enfants, elle s'était adressée l'année précédente aux administrateurs du département de l'Isère, en tant que « gouvernante des enfants de l'émigré S^t Ferriol ». Les administrateurs, après consultation du district de Grenoble, avaient accordé une pension alimentaire de 1200 livres, en faveur des deux enfants. Tout de même, peut-être effrayés de leur somptueuse générosité, ils avaient demandé à la Commission des Revenus Nationaux d'entériner le pactole. Celle-ci rend son verdict le 16 décembre 1794 : c'est non !



En tout cas les bons soins de Marie Gras ont assuré la postérité de la famille. Le propre fils d'Armand Joseph Gaspard Vincent-de-Paul, j'ai nommé Jacques Louis Xavier de Sibeud, comte de Saint-Ferriol (1814-1877), ayant hérité très jeune du château d'Uriage, a consacré une partie de sa vie et de sa fortune à lancer là-bas une station thermale, avec le succès que l'on sait. Marié en 1849 à Caroline Rhingarde Marie de Montboissier-Beaufort-Canillac, ils ont eu cinq enfants, dont quatre filles, qui ont elles aussi porté haut le prénom de Rhingarde. Il faut dire que la bienheureuse Raingarde de Semur (1071-1135) ayant eu huit enfants de son mari Hugues-Maurice III de Montboissier, figurait en bonne place dans la généalogie de ces dames. Ah ces châtelains et leurs quartiers de noblesse... !